



**TO: Atlantic Mackerel Advisory Committee Members/  
A: Membres du Comité consultatif de la Maquereau d'atlantique**

**ATLANTIC MACKEREL  
NOTICE TO HARVESTERS**

Please be advised that Fisheries and Oceans Canada (DFO) has issued Variation Orders to close the commercial mackerel fishery in all mackerel fishing areas as of 11:30 a.m. Atlantic Time on Tuesday, November 10, 2020 for conservation purposes as commercial landings are near or have reached the Total Allowable Catch of 8,000 tonnes.

Given this commercial closure for 2020, DFO will allow harvesters that do not have access to handline for bait to ask for a new licence condition to allow the use of hand line (instead of gillnets) for this year only. Harvesters are required to continue to report bait catches as noted in licence conditions.

The amended personal use bait licences will be valid through to November 30, 2020. The licences will allow harvesters to land up to 1,000 pounds per day using hook and line (hand lines). The gear would be limited to 3 rods / lines with the maximum of six hooks per line. Harvesters wishing to make this change can obtain revised mackerel bait licence conditions through the National Online Licensing System (NOLS). Regular bait catch reporting through logbooks will apply.

**MAQUEREAU DE L'ATLANTIQUE  
AVIS AUX PÊCHEURS**

Veillez noter que Pêche et Océans Canada (MPO) a émis des ordonnances annonçant la fermeture de la pêche commerciale au maquereau pour toutes les zones de pêche du maquereau à compter de 11h30, heure de l'Atlantique, mardi le 10 novembre 2020, à des fins de conservation, car les débarquements commerciaux sont sur le point d'atteindre le total admissible des captures de 8 000 tonnes.

Due à la fermeture de la pêche commerciale pour la saison 2020, le MPO autorisera les pêcheurs qui n'ont pas accès à la ligne à main pour la pêche d'appât à demander de nouvelles conditions de permis qui permettra l'utilisation de la ligne à main (au lieu des filets maillants) pour cette année seulement. Les pêcheurs doivent continuer à rapporter les captures d'appâts tel qu'indiqué dans les conditions de permis.

Les nouvelles conditions de permis de poisson pour appât seront valables jusqu'au 30 novembre 2020. Les pêcheurs seront autorisés à capturer un maximum de 1 000 livres par jour à l'aide de 3 lignes à main avec un maximum de six hameçons par ligne. Les pêcheurs qui souhaitent obtenir une condition de permis révisée pour la pêche d'appât pourront le faire à partir du système national d'émission des permis en ligne. Le journal de bord conçu pour rapporter les captures de poisson pour appât doit être tenu à jour.

Derek Mahoney  
Manager, Resource Management Operations /  
Manager, Gestion des ressources opérations